

## ARRÊTÉ

### **Réglementant temporairement la circulation et le stationnement dans les rues du Chemin de Fer et de l'Echelle**

Le Maire de la Commune de HOMBURG-HAUT,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route et notamment les articles relatifs à la circulation des véhicules,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise SPIE Citynetwork domiciliée impasse de l'Ecole 57800 COCHEREN, en date du 19 septembre 2023,

**CONSIDERANT** les travaux d'enfouissement des réseaux secs,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières pour assurer la sécurité publique dans la rue précitée.

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Du mardi 19 septembre 2023 à 08H00 au vendredi 19 janvier 2024 à 18H00, au droit des travaux dans les rues du Chemin de Fer et de l'Echelle (partie basse), les mesures suivantes sont applicables :

- Les arrêts et stationnements sont interdits et les véhicules gênants susceptibles d'être mis en fourrière
- La circulation sera alternée par feux tricolores
- La vitesse sera limitée à 30 KM/H

**Article 2 :** La signalisation verticale réglementaire visible de jour comme de nuit sera mise en place par l'entreprise SPIE Citynetwork.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif domicilié 31 avenue de la Paix, BP51038, 67070 STRASBOURG, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le directeur de l'entreprise SPIE Citynetwork, Madame la responsable des Services Techniques, Monsieur le Maire de la commune de HOMBORG-HAUT, Monsieur le Commandant de Police de SAINT-AVOLD, Monsieur l'agent de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HOMBORG-HAUT, le 19 septembre 2023

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué  
Adrien TUMOLO



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Adrien TUMOLO', is written over the official seal and extends to the right.